

MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Arrêté portant admission à la retraite.	12
MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1978	
23 nov. — Décision n° 2250-MFE-FMF portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de la Revue « Le monde » à Paris (France).	12
23 nov. — Décision n° 2251-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).	12
23 nov. — Décision n° 2252-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit du comité inter-africain d'études hydrauliques (C.I.E.H.).	12
25 nov. — Décision n° 2254-MFE-FCS accordant une subvention au comité national de l'eau.	12
23 nov. — Décision n° 2255-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'association des organisations africaines de promotion commerciale (AOAPC).	12
23 nov. — Décision n° 2256-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit du représentant résident des Nations Unies à Lomé.	12
23 nov. — Décision n° 2257-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit du groupement togolais d'assurances (G.T.A.).	12
23 nov. — Décision n° 2258-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de Madame Blyèmi Kekey, secrétaire d'Etat au affaires sociales et à la promotion féminine.	15
23 nov. — Décision n° 2259-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit de l'organisation des Nations Unies.	13
27 nov. — Décision n° 2264-MFE-FO portant autorisation de paiement d'une somme au profit de M. Sitti Mawubédjro.	15
MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS	
1978	
29 nov. — Circulaire d'application n° 1366-MCT-STR de l'arrêté n° 1366-MCT-STR du 18 juillet 1978 fixant les tarifs de transport de marchandises.	15
Arrêté et décision portant nominations.	14
MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX	
Arrêté portant nomination.	14
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
Arrêtés et décisions portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégrations, constatation d'absence irrégulière, acceptation de démission, incarcération, révocation, licenciements, admission à la retraite, rectificatif à un précédent arrêté portant admission dans divers corps de la fonction publique.	14
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
Décision portant nomination.	22
MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
1978	
7 déc. — Arrêté n° 20-MP-DIRA portant ouverture du bureau régional du plan et du développement de la région maritime.	22
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DES SPORTS	
Arrêté et décision portant nomination et désignation de fonctions.	22

DIVERS

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
1978	
5 déc. — Arrêté n° 426-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Bodi Aboudou Kérim.	22
5 déc. — Arrêté n° 427-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Banawoye Toukounesso Mendoubézima.	25
5 déc. — Arrêté n° 428-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Laré Kolani.	25

5 déc. — Arrêté n° 429-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Dosseh Etsri (Alex).	25
5 déc. — Arrêté n° 430-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Tchicre Abaloutchou.	25
5 déc. — Arrêté n° 431-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Koutora Sona Gnala.	24
5 déc. — Arrêté n° 432-MFE-CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Labdiedo Félédja (Théophile).	24
5 déc. — Arrêté n° 433-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Redah M'Ba Koudema.	24
5 déc. — Arrêté n° 434-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Koutina Tentina.	24
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
Arrêtés portant admissions.	25

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture de divers matériels à la direction des travaux publics).	59
Avis d'appel d'offres (Construction d'un tribunal de droit moderne à Lama-Kara).	59
Avis d'appel d'offres (Création d'une agence togolaise de presse — ATOP à Dapaong).	40
Avis d'appel d'offres (Construction d'un centre national d'appareil orthopédique).	40
Union Togolaise de Banque (Bilan au 30 septembre 1978).	40
S.T.O.C.A. (Bilan au 30 septembre 1978).	41
Avis nécrologique.	41
Avis de perte de titres fonciers.	41

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 78-39 du 24 novembre 1978 définissant et réprimant les actes de sabotage économique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;
Vu la recommandation du conseil national du rassemblement du togolais ;
Le bureau politique et le conseil des ministres entendus,

ORDONNE :

Article premier — Est qualifié acte de sabotage économique, l'acte par lequel un agent d'une entreprise publique ou para-publique à caractère financier, industriel ou commercial, ou d'une société mixte, en aura :

— sciemment violé les prescriptions légales, réglementaires ou statutaire, notamment celles relatives à la passation des contrats de prêts financiers et de leurs avenants ;

— sciemment violé les décisions régulières du conseil d'administration ou du comité de direction.

Il en est de même lorsqu'ayant un poste de responsabilité dans l'entreprise sus-visée, un agent manque de conscience et de diligence manifestes dans l'organisation du travail ou du processus de production, dans l'utilisation du patrimoine social ou dans les soins à y apporter, s'il résulte de ces agissements un préjudice important pour l'entreprise.

Dans ces deux cas l'agent sera puni des peines de trois mois à trois ans d'emprisonnement ou d'une amende de 50.000 à 2.000.000 de francs.

Art. 2. — La présente ordonnance prend effet à compter de la date de sa signature, et sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise.

Lomé, le 24 novembre 1978
Général d'Armée G. Eyadéma

ORDONNANCE N° 78-40 du 14 décembre 1978 autorisant la ratification de l'accord de crédit de développement n° 810-TO en date du 28 juin 1978 entre la République togolaise et l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre du plan, du développement industriel et de la réforme administrative ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République ;

Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Est autorisée la ratification de l'accord du crédit de développement n° 810/TO (Projet Routes et Desserts) signé le 28 juin 1978 entre la République togolaise et l'Association Internationale de Développement.

Art. 2. — Le texte de l'accord de crédit peut être consulté à Lomé au ministère des finances et de l'économie.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 14 décembre 1978
Général d'Armée G. Eyadéma

DECRETS

DECRET N° 78-124 du 20 novembre 1978 portant nomination du directeur général du service des douanes et du directeur général adjoint.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;

Vu le décret n° 61-119 du 22 décembre 1961 portant statut particulier du corps des fonctionnaires des douanes ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier — MM. Dosseh Kouassi, inspecteur des douanes de 1re classe 1er échelon et Abalo Essolakina, inspecteur des douanes de 2e classe 4e échelon, sont nommés respectivement directeur général et directeur général adjoint de l'administration des douanes, en remplacement de MM. Laban Kodjo et Ayeva Zakariyao appelés à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre des finances et de l'économie est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 20 novembre 1978
Général d'Armée G. Eyadéma

DECRET N° 78-125 du 20 novembre 1978 portant nomination du directeur général et du directeur général adjoint de l'administration des impôts.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n° 78-123 du 14 novembre 1978 fixant la composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier — M. Abdoulaye Souleman, inspecteur des impôts, est nommé directeur de l'administration des impôts, en remplacement de M. Agbokou Kodjo appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République.

Lomé, le 20 novembre 1978
Général d'Armée G. Eyadéma

DECRET N° 78-126 du 20 novembre 1978 portant nomination du directeur général et du directeur général adjoint de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT ET DES FONDS ANNEXES.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 53 du 29 décembre 1971 portant création, organisation et administration de la société nationale d'investissement et des fonds annexes ;

Vu le décret n° 78-123 du 14 novembre 1978 fixant la composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier — MM. Kpetigo Kwassivi, inspecteur central du trésor et Afan Kindé, cadre supérieur, groupe A1, sont nommés respectivement :